

Motion relative à la création de réseaux collectifs d'abreuvement

La Chambre d'Agriculture de Lozère réunie en session le 11 mars 2021, en visioconférence, sous la présidence de Madame Christine VALENTIN, propose la motion suivante.

VU la proposition de la FDSEA et des JA

CONSIDERANT

- Que l'accès à l'eau en quantité et qualité est une condition essentielle du bien-être animal,
- Les difficultés d'abreuvement au pâturage, rencontrées par les éleveurs, accentuées ces dernières années par le changement climatique,
- Les temps de transport des tonnes à eau pour assurer l'abreuvement des animaux dans les parcelles ne disposant pas de points d'eau, qui peuvent représenter plusieurs heures par jour durant l'été,
- L'impact environnemental du transport des tonnes à eau,
- La gêne occasionnée sur les routes par le transport des tonnes à eau,
- Le retour d'expérience de plus de 30 ans du réseau d'abreuvement collectif de Belvezet,
- L'impact négligeable de ce type de dispositif sur les milieux humides et les cours d'eau compte tenu de l'utilisation de flotteurs qui ne conduisent qu'à prélever l'eau nécessaire à l'abreuvement des animaux (prélèvement réduit) et de la mise en place de trop plein qui restitue l'eau au niveau du point de prélèvement,

DEMANDE

- A ce que ces dispositifs soient accompagnés financièrement de manière importante par les pouvoirs publics et notamment par l'intermédiaire des mesures du programme de développement rural,
- La bienveillance des services de l'Etat pour l'obtention des autorisations réglementaires et administratives.

Le 11 mars 2021

La Présidente
Christine VALENTIN

